



la Lettre Municipale

À LA UNE : Contrat de concession Gaz Page 1 Page 3 - Conseil Municipal
Voeux du Maire 2018 - Page 2 Page 4 - Propriétaires occupants

À LA UNE

Lundi 8 Janvier 2018



Jean-Luc CIZEL, Philippe GRAS

GRDF
GAZ RESEAU
DISTRIBUTION FRANCE

LE 8 JANVIER 2018
CONTRAT DE CONCESSION GAZ
pour une durée de 30 ans

.....
Philippe GRAS, Maire, Jean-Luc CIZEL, Directeur
Clients Territoires GRDF Méditerranée
et Florence BERGES, Conseillère Collectivités
Territoriales pour la commune,
ont renouvelé :

le contrat de concession gaz
qui lie le distributeur et la commune,
pour une durée de 30 ans.

.....

DISCOURS DES VOEUX DU 12 JANVIER 2018

Monsieur le Député,
Monsieur le Conseiller Régional,
Monsieur le Conseiller Départemental,
Monsieur le Président de la Communauté de Communes,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Monsieur le Président du SIVOM,
Monsieur le Capitaine de Gendarmerie,
Monsieur le Lieutenant des Sapeurs-Pompiers,
Monsieur le Curé,
Monsieur le Vicaire,
Messieurs les Pasteurs,
Mesdames et Messieurs,
Chers concitoyens,



Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous ai convié à cette cérémonie de présentation des vœux, et je vous remercie d'y avoir répondu aussi nombreux.

Cette cérémonie me donne l'occasion de présenter le bilan des réalisations municipales. Ce bilan est riche même si les moyens sont modestes, grâce à l'implication des agents municipaux, des adjoints et des membres du conseil municipal. Je ne saurais trop insister sur le mérite de ces derniers qui en sus de leur travail et de leurs charges de famille, parfois très lourdes, ou malgré leurs ennuis de santé, consacrent du temps au bien commun. L'efficacité procède également de la loyauté et de la solidarité des membres de l'équipe municipale, c'est bien parce qu'aucune dissension ne vient troubler notre action que la politique pour laquelle nous avons été élus peut être mise en œuvre. Cette confiance au sein de l'équipe est d'autant plus nécessaire que le maire du XXI^e siècle se doit, dans l'intérêt de sa commune, d'être très présent dans les instances intercommunales.

TRAVAUX :

Eclairage public : Le renouvellement des lampadaires chemin de la Verrerie ; la passation d'un contrat de performance énergétique avec la SOCIETE SPIE dont l'exécution permettra de coupler économie d'énergie et renouvellement des équipements. L'interruption de l'éclairage public de 1h à 5h sera maintenue.

Installation de deux bornes de recharge des véhicules électriques au parking des arènes sous maîtrise d'ouvrage du SMEG.

Travaux de confortement de la mairie à la suite de l'apparition d'une lézarde en façade.

Voirie : la tranche 1 de la rue du Rhôny.

Première tranche des travaux d'amélioration de l'acoustique du temple.

Renouvellement de la conduite d'eau potable de la rue d'Aimargues sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM.

Le diagnostic archéologique de la future digue de protection contre les crues du RHONY et la poursuite de l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre.

URBANISME :

Le plan local d'urbanisme a été définitivement approuvé en juillet.

Les maisons du lotissement Le Puits des Ayres sont sorties de terre et les premiers résidents se sont installés.

ECOLE ET JEUNESSE :

Un nouveau conseil municipal jeunes a été installé et débuté ses travaux avec dynamisme.

Au-delà des initiatives municipales, le dynamisme de notre village procède de la vie associative, particulièrement riche à CODOGNAN, qu'elle concerne les traditions camarguaises, le sport, la culture, les sciences,... Le soutien aux associations est un axe fort de ce mandat. Ce soutien a permis de nouvelles manifestations qui se sont pérennisées, en plus des activités traditionnelles : le carnaval organisé par le comité des fêtes et l'association des parents d'élèves à l'occasion du trophée du Rhôny, la finale du concours de pétanque sur la place organisée par la Boule Amicale, la gaze du Rhôny organisée par le club taurin La Ficelle,... Je tiens à remercier chaleureusement, au nom du conseil municipal, tous les bénévoles qui apportent leur concours et qui sont indispensables au bien vivre ensemble.

Pour que chacun puisse s'épanouir, il faut la sûreté. Notre village connaît la tranquillité, même si l'on peut déplorer quelques cambriolages. Cette sécurité n'est pas le fruit du hasard mais le résultat de la collaboration efficace de la police municipale, de la police intercommunale et de la gendarmerie nationale, Trois corps auxquels je tiens à rendre hommage.

Enfin, l'esprit d'entreprise des acteurs économiques du village assure son développement. La nouvelle cave des vigneron du Caveau d'Héraclès en est la meilleure illustration. Ce magnifique projet est devenue une réalité en 2017 et la pose de la première cuve s'est faite en présence des principaux financeurs et partenaires et en premier de Madame Carole Delga, président de la région Occitanie. La vendange 2018 y sera accueillie.

Nous voilà à l'aube d'une nouvelle année et nous sommes nécessairement amenés à nous interroger sur l'avenir et à définir des programmes.

En 2018, Codognan sera marqué par les événements suivants :

- Sous l'égide du CCAS le dispositif Mona Lisa sera mis en œuvre.
- Le fronton du temple sera restauré et la 2^e tranche des travaux d'amélioration de l'acoustique sera réalisée.
- Le revêtement de la dernière partie de la rue du Rhôny sera réalisé.
- Les réseaux secs seront dissimulés rue de la Place et à cette occasion les enrobés seront repris.
- Le programme d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics sera poursuivi.
- La réalisation du lotissement Les Allées de Coudourel par la Société Angelotti Aménagement avec la création de 65 logements.
- En lien avec ce projet, le chemin des Bouillens sera complètement réaménagé avec une section à sens unique depuis la RD 979 et une section à double sens depuis le chemin de la verrerie.
- Le financement du projet d'aménagement de la route départementale 104 (route de la Camargue, rue des Mas, rue de Vergèze) est en voie d'être bouclé. La première tranche (route de la Camargue) pourra être entamée au 2^d semestre.

Au-delà de ce programme, l'aube d'une nouvelle année est l'occasion de s'interroger sur le sens de l'action publique et les enjeux majeurs de la commune. Ceux-ci me semblent être incontestablement au nombre de deux, la lutte contre le risque inondation et la réduction des nuisances liées à la circulation sur la RN 113.

Le premier sujet connaît un bouleversement administratif lié à l'instauration de la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier, laquelle échet à la communauté de communes. La future digue de protection des crues du Rhôny relève désormais de la maîtrise d'ouvrage de cette dernière. Depuis le début du mandat, j'ai toujours soutenu que cet événement administratif ne devait pas être un prétexte à retarder des travaux indispensables à la sécurité des habitants de Codognan. Je dois rendre hommage à Jean-Baptiste ESTEVE, président de la CCRVV, qui a su conduire la transition et dégager un consensus dans un dossier à fort enjeu financier.

Le deuxième est plus délicat, dès lors que la déviation de la RN 113 est sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Dans le cadre des travaux de révision du SCOT, l'Etat souhaite que dans le prolongement de l'aménagement de la section de la RD 1 du rond-point de l'escargot à la route nationale avec suppression du passage à niveau, permette de délester la RD 40 de Calvisson à Nîmes. Pour Codognan, un tel schéma n'est viable que si la déviation de la RN 113 se réalise. Ce discours est entendu par les services de l'Etat.

Les chantiers sont donc vastes et nombreux, c'est avec enthousiasme que les élus municipaux entament 2018.

Il me reste à vous adresser à vous tous et à vos proches, mes meilleurs vœux de santé, de paix et de bonheur. Je souhaite que l'année 2018 voit vos projets se concrétiser avec succès.

Philippe GRAS Maire de CODOGNAN

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE

- Approbation, à l'unanimité, d'une décision modificative en section de fonctionnement
- Approbation, à l'unanimité, d'une demande de subvention au titre des amendes de police 2018 pour la sécurisation des piétons rue de la Monnaie (de la rue de Vergèze à la rue Droite)
- Approbation, à l'unanimité, d'une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux 2018) pour les travaux d'aménagement de la RD 104 / Entrée de ville / circulation douce et voies de transport / Pôle d'échange multimodal Gare de Vergèze
- Approbation, à l'unanimité, de la vente de la parcelle AH 173 pour la somme de 214 000 € à la société Angelotti Aménagement
- Approbation, à l'unanimité, du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé aux agents municipaux
- Approbation, à l'unanimité, de la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- Approbation, à l'unanimité, d'un projet urbain partenarial entre la société Angelotti Aménagement et la ville de Codognan pour un projet immobilier sur la zone 2AUh

INFORMATIONS



NOUVEAUX ARRIVANTS :

les personnes arrivées sur la commune depuis le 1^{er} janvier 2017 sont invitées à se faire connaître auprès de l'accueil de la mairie. Une soirée en leur honneur sera organisée courant mars 2018.

CCAS

CCAS

12 février 2018
Signature officielle de la Charte MONALISA
(Lutte contre l'isolement des personnes âgées)
avec les acteurs sociaux.





QUELLES SUBVENTIONS ?

Afin de financer vos travaux de réhabilitation dans votre logement principal, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions : de subventions de l'Etat, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et du Département :

- de 20 à 50% dans la limite de 20 000 € de travaux,
- plus une prime pouvant aller jusqu'à 2 500 €.

QUELLES CONDITIONS ?

Vous devez répondre aux conditions suivantes :

- ne pas dépasser les plafonds de ressources (vous trouverez votre revenu sur votre dernier avis d'imposition, ligne "revenu fiscal de référence"),
- prévoir des travaux dans sa résidence principale de plus de 15 ans,
- les travaux réalisés doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25%.

Plafonds de ressources pour l'année 2017 :

Composition du ménage	Revenus annuels*
personne seule	18 409 €
2 personnes	26 923 €
3 personnes	32 377 €
4 personnes	37 826 €
5 personnes	43 297 €
par pers. supplémentaire	5 454 €

* Ces plafonds sont remis à jour chaque début d'année

Des aides peuvent également être mobilisées pour des **logements à la location**, sous conditions de loyers et de revenus des locataires.

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

"Habiter Mieux" c'est un accompagnement personnalisé réalisé pour vous par Soliha Méditerranée.

Une personne se déplace chez vous pour :

- réaliser le diagnostic thermique de votre logement,
- élaborer avec vous votre projet de travaux,
- monter votre dossier de financement de A à Z.

Contactez Soliha Méditerranée :

Tél. : 04 66 21 92 70

Par mail : habitermieux@solihamediterranee.fr

Informations générales et éligibilité : renovation-info-service.gouv.fr

ou ADIL du Gard : 04 66 21 92 90